Arrêté | Générale | colonial

Arrêté n° 231 approuvant et rendant exécutoire les rôles des Contributions Directes, exercice 1945.

n° 231

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mars 1945

Numéro JO
n° 3 du 01/03/1945

Date du numéro
1 mars 1945

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances. Chevalier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'ordonnance du 3 juin 1944 substi tuant au nom du Comité Français de la Libération Nationale celui du Gouvernement Provisoire de la République Française

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

Vul'arrêté n° 496 du 24 décembre 1943 portant modification des dispositions régle mentaires en vigueur en Côte Française des Somalis en ce qui concerne les Contribu tions Directes,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Sont approuvés et rendus exécutoir s les rôles des Contributions Directes. Exercice 1945, désignés ci-après : Cercle de Djibouti Rôle primitif de l'impôt foncier 832.170 50 Rôle primitif de la taxe sur les biens de mainmorte 193.675 50 Rôle primitif de la taxe sur les spectacles 22.500 Rôle primicif de la taxe sur les armes à feu 5.800 1er rôle supplémentaire des pa tentes 14.400 Total 1.068.546 Cercle de Dikhil 1er rôle supplémentaire. Taxes armes à feu 200 Total général 1.068.746

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregis tré et communiqué partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

J. CHALVET.